

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES NACELLES (COMPTE RENDU FINAL)



Date	16 juin 2025
N° de client	2
N° de rapport	NAC-472
N° interne de contrôle	6
Prochaine vérification	16 déc. 2025

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

Possibilité d'imprimer l'arrêté sur www.vgp-online.fr

R..... Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Non
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Non

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Cyril DROUVOT	Société	LOCNACELLE ILLANGE	Signature	
-----	---------------	---------	--------------------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : Manitou	MARQUE VÉHICULE
Modèle : 160 ATJ	
N° de Série : np 4242A ns MAN00000E01011554	TYPE
CATÉGORIE : 3B : Automotrice, élévation multidirectionnelle	
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 230.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2019	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 2199	N° du Parc
	4242A

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé	
N°	Défauts auxquels il faut absolument remédier :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : ZINNI THOMAS	Société : LOCNACELLE
--------------------	----------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR		NACELLE (INITIAL)											
LOCNACELLE		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00				Rapport N° : NAC-472							
ZINNI THOMAS		Date : 16 juin 2025				Prochaine contrôle : 16 déc. 2025		Client : LOCNACELLE ILLANGE					
Marque		Manitou		Modèle		160 ATJ		N° de Série		np 4242A ns MAN00000E01011554			
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui				Une contre visite sera obligatoire : Non							
CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION						TYPE DE VÉRIFICATION							
État de propreté de l'appareil satisfaisant				Oui		Vérification de mise en service (Article R4323-22)							
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)				Oui		Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)				✓			
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil				Oui		Vérification de remise en service (Article R4323-28)							
Zone sécurisée pour les essais				Oui									
EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL													
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture													
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)													
Documents réglementaires à présenter				B D NEO V/F N°						B D NEO V/F N°			
Certificat de conformité + épreuve de mise en service				✓ □ □ V		Axes				✓ □ □ V			
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)				✓ □ □ V		Fixation arrêts d'axes				✓ □ □ V			
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)				✓ □ □ V		Cales de télescope				✓ □ □ V			
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)				□ ✓ □ V		Vérins et clapets de sécurité				✓ □ □ V			
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)				□ ✓ □ V		Tuyauteries et flexibles				✓ □ □ V			
Châssis				B D NEO V/F N°		Plate-forme de travail				B D NEO V/F N°			
Pneumatiques				✓ □ □ V		Fixation				✓ □ □ V			
Jantes				✓ □ □ V		Accès				✓ □ □ V			
Stabilisateurs				□ □ ✓ V		Garde-corps				✓ □ □ V			
Vérins de direction				✓ □ □ V		Fermeture garde-corps				✓ □ □ V			
Extensions de stabilisateurs				□ □ ✓ V		Plancher et plinthe				✓ □ □ V			
Verrouillage stabilisateurs				□ □ ✓ V		Emplacement extincteur				□ □ ✓ V			
Contrepoids				✓ □ □ V		Poste de commande plate-forme de travail				B D NEO V/F N°			
Mécano soudures				✓ □ □ V		Accès				✓ □ □ V			
Groupe de puissance				B D NEO V/F N°		Fonctionnement des leviers				✓ □ □ V			
Niveau huile hydraulique				✓ □ □ V		Repérage des commandes				✓ □ □ V			
Filtre à huile hydraulique				✓ □ □ V		Pédale homme-mort				✓ □ □ V			
Niveau huile moteur				✓ □ □ V		État général (déformations, articulations,...)				✓ □ □ V			
Liquide de refroidissement				✓ □ □ V		Arrêt d'urgence				✓ □ □ V			
Batteries				□ □ ✓ V		Dispositifs de sécurité et avertisseurs				B D NEO V/F N°			
Coupe-batterie				✓ □ □ V		DéTECTEURS de déVERS (6° ou valeur constructeur)				✓ □ □ V			
Distributeurs				✓ □ □ V		Limiteur de charge				✓ □ □ V			
Tuyauteries et flexibles				✓ □ □ V		Hauteur > à 18 mètres, anémomètre obligatoire ☆				□ □ ✓ V			
Faisceaux électriques				✓ □ □ V		Autre				□ □ ✓ V			
Capotages/protections				✓ □ □ V		Interdictions de mouvement				B D NEO V/F N°			
Poste de commande châssis				B D NEO V/F N°		Plate-forme avec stabilisateurs non déployés				□ □ ✓ V			
Accès				✓ □ □ V		Stabilisateurs avec plate-forme en position de travail				□ □ ✓ V			
Fonctionnement des leviers				✓ □ □ V		Déplacement PEMP avec stabilisateurs déployés				□ □ ✓ V			
Repérage des commandes				✓ □ □ V		Grande vitesse avec plate-forme en position travail				✓ □ □ V			
Interrupteur verrouillable				✓ □ □ V		Autre				□ □ ✓ V			
Sélecteur poste de commande (bas/nacelle) ☆				✓ □ □ V		Indicateur de surcharge (lumineux et/ou sonore)				✓ □ □ V			
Arrêt d'urgence				✓ □ □ V		Dispositifs optionnels				B D NEO V/F N°			
Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur				✓ □ □ V		Indicateurs de position stabilisateurs et grue repliés				□ □ ✓ V			
Dispositif de secours prioritaire				B D NEO V/F N°		Indicateur de bras principal replié				□ □ ✓ V			
Pompe manuelle				□ □ ✓ V		Éclairage de travail				□ □ ✓ V			
Groupe puissance secondaire				✓ □ □ V		Signalétique				B D NEO V/F N°			
Instructions d'utilisation				✓ □ □ V		Plaque de charge 230 Kg				✓ □ □ V			
Structure extensible				B D NEO V/F N°		Consignes de sécurité, à chaque poste de commande				✓ □ □ V			
Jeu rotation tourelle				✓ □ □ V		Plaque constructeur				✓ □ □ V			
État des bras				✓ □ □ V		Pictogrammes avertissement				✓ □ □ V			
Mécano soudures				✓ □ □ V									
EXAMENS ET ÉPREUVES													
						Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP							
						Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)				□ □ □			
						Charge d'essai : 270 Kg à une distance mesurée de : 1 m				✓ □ □			
						Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?						Oui	
						Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?						Oui	
						Essai de fonctionnement							
						Structure extensible				✓ □ □			
						Freins				✓ □ □			
						Direction				✓ □ □			
						Limiteurs de pression				✓ □ □			
						Éclairage				□ □ ✓			

